Canada Province de Québec Comté de Gatineau Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 9 juin 2020 à 19h exceptionnellement de façon électronique soit par téléconférence par mesure de santé et sécurité de tous à partir de la municipalité de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont en ligne par visioconférence et téléphone tous les conseillers : Sylvie Paquette, Robert Gaudette (par voie téléphonique), Mélissa Rochon, Lise Crêtes et Philippe Labelle. L'absence de Sonia Rochon est motivée. Chacune des personnes présentes s'est identifiée personnellement et a déclaré bien entendre et comprendre les voix de tous afin de prendre part à cette séance ordinaire du conseil.

Tous formant quorum sous la présidence de Nicolas Malette, maire. Assistent également à la séance par visioconférence, Julie Jetté, directrice générale occupe le siège de secrétaire d'assemblée, Hélène Joanisse, directrice générale adjointe et Cynthia Emond, directrice générale adjointe également sont présentes par visioconférence à partir du 6, chemin Lachapelle.

Ouverture de la séance

Le président d'assemblée, Monsieur Nicolas Malette, constate, par la présence de ses conseillers, qu'il y a quorum et ouvre officiellement la séance à 19h00.

2020-06-39 Adoption de l'ordre du jour

La conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la directrice générale.

Adoptée unanimement.

2020-06-40 Adoption des procès-verbaux

La conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu d'adopter tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2020 et de la séance extraordinaire du 26 mai 2020.

Adoptée unanimement.

2020-06-41 Adoption des comptes payés et à payer, le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et bilan au 31 mai 2020

Le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu d'adopter les rapports des états des activités financières la liste des comptes payés (149 463,23\$), à payer (42 478,69\$), une liste supplémentaire au montant de (1 408,95\$) le rapport de salaires, les rapports des revenus et des dépenses et le bilan au 31 mai 2020.

Adoptée unanimement.

2020-06-42 Octroi de contrat – concassage MG-20 et sable tamisé AB-10

ATTENDU QUE la municipalité a effectué les démarches suivant l'article 936 du code municipal :

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 26 mai 2020 à 11h05;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a été enregistrée et publiée sur la plateforme telle que requise par la loi en ce temps de pandémie;

ATTENDU QUE les résultats des soumissions sont les suivants :

Nom	2627-6360 Québec Inc. Carrière Clément Tremblay Fils	
7000 tonnes de	5.00\$/ tonnes	5.40\$/tonnes
MG-20	35000\$	37800\$
Tamisage AB-10 6000	2.50\$/tonnes	2.45\$/tonnes
tonnes	15000\$	14700\$
Transport	2500.00\$	2900.00\$
Décapage	500.00\$	790.00\$
Total	53 000.00\$	56 190.00\$

Les montants indiqués sont sans taxes.

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu, que la municipalité octroi le contrat de concassage MG-20 et sable tamisé AB-10 à l'entreprise 2627-6360 Québec Inc. au montant de 53 000\$ plus les taxes applicables, les sommes proviendront de la Taxe sur l'Essence Canada Québec TECQ pour un montant de (38000\$) et ainsi que du budget municipal pour un montant de (15000\$).

Adoptée unanimement.

2020-06-43 Mandat – appels d'offres : traitement de surface et asphalte

ATTENDU QUE la municipalité travaille à plusieurs dossiers importants;

ATTENDU QUE dans un souci de transparence;

ATTENDU QUE la municipalité suit les démarches de l'article 936 du code municipal;

ATTENDU QUE la municipalité a besoin de : traitement de surface et/ou asphalte pour les chemins Mer-Bleue, Lachapelle, Petit-Cayamant et l'intersection des chemins Mer Bleue et Lac-à-Larche ;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu de confirmer que la direction générale puisse faire des appels d'offres pour l'obtention de prix pour du traitement de surface et/ou d'asphalte dans le but de faire un choix suivant les offres reçues. Il est de plus résolu d'y inclure la clause de réserve afin de préserver ses droits et obligations en matière d'appel d'offres.

Adoptée unanimement.

2020-06-44 Embauche d'un (1) opérateur/journalier temporaire

ATTENDU QUE la municipalité a besoin d'employé temporaire;

ATTENDU QUE la situation de pandémie apporte certaines particularités;

ATTENDU QU'un opérateur-journalier est une personne polyvalente et pourra combler les travaux au niveau de plusieurs tâches physiques;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée;

ATTENDU QU'en ce moment, il y aurait du travail pour deux (2) opérateurs/journaliers;

ATTENDU QUE la personne choisie préalablement, après avoir accepté, s'est désistée;

ATTENDU QUE le processus de sélection a dûment été fait;

ATTENDU QU'une (1) proposition a été faite;

ATTENDU QUE la personne est disponible et intéressée;

ATTENDU QUE SYLVIE LAPRATTE accepte l'offre d'emploi temporaire;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu d'embaucher un opérateur-journalier à titre temporaire en la personne de Sylvie Lapratte. Il est également résolu que ce poste soit réévalué chaque saison et aucune

garantie d'emploi n'est créée avec ce poste étant donné les circonstances et particularités des besoins présentement.

Adoptée unanimement.

2020-06-45 Demande de subvention 2020-2021 du Programme d'aide à la voirie locale

ATTENDU QUE la municipalité a déposé une demande de subvention de 40 000\$ dans le cadre de programme;

ATTENDU QUE la date limite pour le dépôt de la demande était le 2 juin 2020 et que le formulaire a été reçu le 23 mai – étant donné l'urgence d'agir;

EN CONSÉQUENCE le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu que la municipalité entérine le dépôt de la demande de subvention auprès du ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration - exercice financier 2020-2021, pour des travaux sur les chemins de la Montagne et Lac-à-Larche;

Adoptée unanimement.

2020-06-46 Renouvellement contrat du chargé de projet service Ingénieur forestier

ATTENDU QUE la municipalité a besoin des services d'un ingénieur forestier dans le cadre de la délégation de la gestion de la forêt sur le territoire de la Forêt de l'Aigle ;

ATTENDU QUE la municipalité est satisfaite des services de son ingénieur déjà en poste depuis les débuts du projet;

ATTENDU QUE son contrat est à échéance le 1er avril 2020;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu que la directrice générale soit autorisée à signer le contrat de l'ingénieur en poste présentement aux termes et conditions jugées satisfaisantes par le conseil pour la période se terminant le 31 mars 2021.

Adoptée unanimement.

2020-06-47 Accès au Lac Dumont – en temps de pandémie de la Covid-19

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des informations à l'effet que des gens de plusieurs régions se rassemblaient sur la plage du lac Dumont et ce, en contrevenant aux directives de la santé publique du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité régionale de Comté de Pontiac a résolu de demander au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de rendre le site du lac Dumont inaccessible en ce temps de pandémie;

ATTENDU QUE la municipalité est d'avis que la santé des citoyens dépend directement du respect des consignes de la santé publique;

ATTENDU QUE présentement les grands rassemblements sont toujours interdits;

ATTENDU QUE Cayamant appuie la résolution de la MRC de Pontiac;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu que la municipalité de Cayamant appuie la MRC de Pontiac dans la démarche d'interdiction de grands rassemblements sur la plage du lac Dumont situé dans le territoire de Pontiac étant donné les risques pour la santé et la sécurité de tous en ce temps de pandémie.

Adoptée unanimement.

2020-06-48 Proposition Calendrier 2021 CHGA – Cayamant

Le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu que la municipalité accepte la proposition pour le calendrier CHGA 2021 au montant de 445\$ plus les taxes applicables.

Adoptée unanimement.

2020-06-49 Demande de contribution – Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau

ATTENDU QUE le monde entier vie une situation exceptionnelle de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE des gens de notre municipalité vivent avec des difficultés financières directement reliées à la pandémie;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite contribuer à la Table de Développement social de la Vallée-de-la-Gatineau;

ATTENDU QUE la Table de Développement sociale est essentielle et très sollicitée par les gens de notre communauté en cette période;

ATTENDU QUE la municipalité a dû annuler certaines activités;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu que le conseil fasse un don de 1000\$ à La Table de Développement social qui aide les gens de notre municipalité à traverser cette période difficile financièrement.

Adoptée unanimement.

2020-06-50 Embauches étudiants - été 2020

ATTENDU QUE la municipalité a résolu de faire une demande de subvention pour l'embauche de deux (2) étudiants pour la période estivale 2020;

ATTENDU QUE la municipalité a du travail pour pourvoir 2 postes d'étudiant cet été;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une subvention qui rembourse 100% du salaire d'un étudiant;

ATTENDU QUE la municipalité poursuit ses actions pour le projet étudiant suivant la résolution 2020-02-12, prévoyant l'embauche de 2 étudiants;

ATTENDU QUE le budget le permet;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu d'autoriser la direction générale à faire l'embauche, de deux (2) étudiant(es) pour la saison estivale 2020:

Adoptée unanimement.

2020-06-51 Octroi de contrat de rénovation – toitures

ATTENDU QUE la toiture du garage a besoin d'être rénovée;

ATTENDU QUE de la ventilation a besoin d'être installée à la toiture de la maison des loisirs;

ATTENDU QUE les coûts reliés auxdites rénovations sont de moins de 25000\$;

ATTENDU QUE nous avons une offre de Couvreurs Rochon pour le travail à effectuer d'une somme de 7300\$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE la municipalité a au budget les sommes disponibles;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu d'octroyer le contrat de rénovation de toitures aux Couvreurs Rochon pour la somme de 7300\$ plus les taxes applicables.

Adoptée unanimement.

PÉRIODE DE QUESTIONS A EU LIEU

Aucune période de questions, aucune assistance la séance étant par téléconférence.

Je soussignée, Julie Jetté, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

Julie Jetté		

Fermeture et levée de l'assemblée

	riode de questions terminée, le président résents dans la salle de leur participation, et déclare 19h09.		
Nicolas Malette Maire	Julie Jetté Directrice générale		
Approbation du Maire Conformément à l'article 161, du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter. Pa contre, suivant l'article 201 du Code municipal, le maire confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.			
Nicolas Malette, maire			